

Commune de LIGINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 2 juin 2023 à 20h00 selon convocation en date du 26 mai 2023

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - BUSSIERE.

Absents excusés : Mme VIGNAL (a donné procuration à M VERNIENGEAL)
M VINCENT (a donné procuration à M TRONCHE)
M MICHOUX (a donné procuration à Mme MINARD)
Mme BRAULT (a donné procuration à M BESSE)

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M BUSSIERE

Délibération N°2023-040 : Régularisation des conventions de servitude signées avec ENEDIS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les 5 conventions de servitude signées avec ENEDIS (anciennement ERDF) et concernant des lignes électriques souterraines et des postes de transformation.

Il indique que Maître SAGEAUD, notaire à Lapeau est chargé de la régularisation de ces conventions et qu'il convient de délibérer pour réitérer ces servitudes. Il leur demande de se prononcer à cet effet.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Réitèrent la servitude consentie à ENEDIS sur les parcelles section ZN N°28, section ZP N°6 signée par Monsieur le Maire le 2 juillet 2013. A cet effet, mandatent Maître Vincent SAGEAUD, notaire à Lapeau à l'effet d'établir l'acte et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer les actes et de la faculté de se substituer.
- Réitèrent la servitude consentie à ENEDIS sur la parcelle section ZD N°180 signée par Monsieur le Maire le 24 mai 2013. A cet effet, mandatent Maître Vincent SAGEAUD, notaire à Lapeau à l'effet d'établir l'acte et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer les actes et de la faculté de se substituer.
- Réitèrent la servitude consentie à ENEDIS sur la parcelle section ZD N°205 signée par Monsieur le Maire le 24 mai 2013. A cet effet, mandatent Maître Vincent SAGEAUD, notaire à Lapeau à l'effet d'établir l'acte et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer les actes et de la faculté de se substituer.
- Réitèrent la servitude consentie à ENEDIS sur les parcelles section AB N°255, section AB N°251 signée par Monsieur le Maire le 14 mars 2014. A cet effet, mandatent Maître Vincent SAGEAUD, notaire à Lapeau à l'effet d'établir l'acte et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer les actes et de la faculté de se substituer.
- Réitèrent la servitude consentie à ENEDIS sur les parcelles section AB N°256, section ZD N°180, section ZH N°84, section ZH N°14, section ZD N°52, section ZD N°54 signée par Monsieur le Maire le 14 mars 2014. A cet effet, mandatent Maître Vincent SAGEAUD, notaire à Lapeau à l'effet d'établir l'acte et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer les actes et de la faculté de se substituer.

Membres	13
Présents	9
Représentés	4
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Monsieur le Maire de LIGINIAC, le 8 juin 2023.

Au registre sont les signatures

